

Mémoire sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

14 mai 2021



Mise en contexte

Le 16 décembre dernier, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, donnait mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête publique sur la gestion des résidus ultimes. Ce mandat doit permettre, entre autres, de brosser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles au Québec et d'établir la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années.

EBI soumet ce mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience, dans le but de contribuer à la réflexion et à l'analyse de la Commission. Il comporte trois (3) sections principales : la présentation de l'entreprise, les propositions à la Commission et la conclusion.

1. Présentation de l'entreprise

EBI est une entreprise québécoise fondée il y a plus de 60 ans. Avec plus de 600 employés au Québec, l'entreprise assure une gestion intégrée des matières résiduelles, de la collecte jusqu'à la valorisation.

La mission de l'entreprise est d'assurer un service essentiel d'hygiène publique sur le territoire des quelques 100 municipalités qu'elle dessert. Pour y arriver, l'entreprise a fondé son développement sur des infrastructures performantes, durables et sécuritaires pour l'environnement et la communauté.

Grâce à ses différentes filières de traitement, EBI est pleinement active dans la hiérarchisation des modes de gestion des matières résiduelles. Tel que décrit au tableau 1.1, le lieu d'enfouissement technique (LET) exploité par Dépôt Rive-Nord à Saint-Thomas, dans la région de Lanaudière, constitue l'un des maillons d'une chaîne d'entreprises spécialisées en gestion environnementale des matières résiduelles.



Tableau 1.1 – Présentation des entreprises

Raison sociale	Filière de traitement					Lieu	Nombre d'employés	Services et infrastructures
	Recyclage	Réemploi	Valorisation	Élimination	Collecte / transport			
Dépôt Rive-Nord	✓	✓	✓	✓		Saint-Thomas	36	- Lieu d'enfouissement technique; - Centre de compostage; - Cellules de biométhanisation pour fins de valorisation énergétique; - Usine de traitement des boues de fosses septiques; - Écocentre et dépôt permanent de résidus domestiques dangereux.
EBI Énergie			✓			Saint-Thomas	19	- Collecte des biogaz générés au lieu d'enfouissement technique et en cellules de biométhanisation; - Production de gaz naturel renouvelable (GNR).
EBI Environnement	✓		✓		✓	Berthierville	450	- Collecte des matières résiduelles; - Collecte des matières recyclables; - Collecte des matières organiques; - Collecte des résidus domestiques dangereux; - Centre de tri des matières recyclables; - Écocentre et dépôt permanent de résidus domestiques dangereux; - Location de conteneurs.
Recyclage Notre-Dame	✓		✓	✓	✓	Montréal-Est	54	- Transbordement des matières résiduelles; - Centre de tri.
EBI Montréal	✓	✓	✓			Montréal-Est	31	- Centre de tri de matières recyclables; - Services conseils aux entreprises pour la gestion intégrée des matières résiduelles; - Caractérisation des matières résiduelles générées par les entreprises; - Élaboration de plans de gestion des matières résiduelles pour les ICI.
EBI Enviro Urgence					✓	Boisbriand	25	- Nettoyage industriel; - Gestion de matières dangereuses.
EBI Envirotech					✓	Crabtree	62	- Nettoyage industriel; - Collecte et transport de boues municipales.

Pour EBI, les matières résiduelles sont une ressource valorisable permettant de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment par la production de gaz naturel renouvelable (GNR). D'ailleurs, EBI a été la première entreprise au Canada à produire du GNR à partir des biogaz. Son expertise dans le domaine remonte au début des années 2000.

2. Propositions à la Commission

Forte de son expérience et de son savoir-faire en gestion responsable des matières résiduelles, EBI formule cinq (5) propositions clés à la Commission.

Proposition 1 : Viser l'atteinte d'objectifs et non l'imposition d'une technologie

Chaque milieu ou installation présente des spécificités différentes. Une même technologie peut atteindre des résultats positifs dans une situation donnée et négatifs dans une autre. À cet égard, l'imposition de technologies de traitement des matières résiduelles devrait être évitée. Au lieu d'établir les moyens technologiques, le gouvernement du Québec devrait plutôt établir les objectifs de performance des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

Grâce à sa gestion environnementale rigoureuse et ses dispositifs de captage des biogaz hautement performants, un LET comme celui exploité par Dépôt Rive-Nord pourrait sans aucun doute rivaliser avec les usines de biométhanisation excessivement dispendieuses. Ainsi, le LET de Dépôt Rive-Nord devrait être reconnu comme un bioréacteur dédié à la production de gaz naturel renouvelable. Cette distinction contribuerait à la production d'énergies renouvelables en quantité suffisante pour satisfaire les besoins du marché et à la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles.

Proposition 2 : Permettre l'optimisation d'un LET en autorisant des agrandissements stratégiques

Bien que l'enfouissement technique, lorsque réalisé en suivant strictement la réglementation en vigueur, est probablement la meilleure technologie disponible pour assurer une saine gestion des résidus ultimes, force est de constater que l'acceptabilité sociale de tels projets est remise en question dans certaines régions du Québec. À cet effet, il est prudent de croire que de nouveaux LET ne verront pas le jour en périphérie urbaine.

Considérant, qu’au terme de tous les efforts de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation, des millions de tonnes de matières résiduelles demeureront tout de même au bilan québécois, le gouvernement doit prévoir une capacité d’enfouissement supplémentaire.

Ainsi, ce dernier devrait permettre aux LET performants et sécuritaires, comme celui de Dépôt Rive-Nord, d’optimiser leurs infrastructures existantes (captage et valorisation des biogaz, traitement des eaux de lixiviation, suivis environnementaux et autres contrôles) en autorisant les agrandissements stratégiques nécessaires à une utilisation optimale du territoire, conformément au schéma d’aménagement et de développement.

Proposition 3 : Reconnaître que les LET producteurs de gaz naturel renouvelable contribuent à l’effort de décarbonisation de l’environnement

Le Règlement sur l’enfouissement et l’incinération de matières résiduelles (REIMR) oblige les lieux d’enfouissements techniques qui enfouissent plus de 50 000 tonnes de matières résiduelles par année, à capter les biogaz pour les valoriser ou les éliminer. En plus de répondre à cette obligation, certains lieux d’enfouissement technique, dont celui exploité par Dépôt Rive-Nord, ont investi des dizaines de millions de dollars pour développer des procédés innovants pour la transformation du biogaz en GNR.

Grâce à sa gestion efficace et son exploitation rigoureuse, EBI est reconnue comme l’une des plus importantes sociétés productrices de gaz naturel renouvelable au Canada.

Les exploitants de LET qui captent les biogaz et qui produisent du GNR devraient être reconnus et encouragés par le gouvernement du Québec dans sa stratégie de réduction des GES. Il est impératif de combattre les préjugés qui décrivent les lieux d’enfouissement comme de vulgaires dépotoirs. Les lieux d’enfouissement technique performants et éprouvés, comme celui exploité par Dépôt Rive-Nord, sont de réels bioréacteurs, exploités pour produire du GNR en quantité importante, le tout dans un contexte sécuritaire pour la population et l’environnement.

Proposition 4 : Miser sur le tri à la source

L’allié le plus important dans la diminution de l’élimination est le consommateur. Si tous les citoyens, les institutions, les commerces et les industries (ICI) participaient aux programmes de récupération, le bilan québécois s’en porterait mieux. Le tri à la source est la manière la plus efficace d’éviter l’enfouissement. En déposant la matière dans le bon bac, le citoyen en favorise la récupération et la valorisation subséquente.

Il en est de même pour les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) qui pourraient être triés en chantiers. Ce tri à la source permettrait d’améliorer la qualité du produit et de réduire les quantités de rejets au centre de tri.

Ainsi, afin de réduire l’enfouissement, le gouvernement devrait encourager le tri à la source, autant par les citoyens que par les ICI et les chantiers de construction.

Proposition 5 : Encadrer les activités de valorisation agricole

Les audiences publiques du BAPE ont mis en lumière qu’une partie importante des matières résiduelles organiques valorisées étaient épandues sur des terres à vocation agricole. Il est reconnu que cette pratique est susceptible d’introduire des quantités importantes de contaminants dans l’environnement, notamment des plastiques et du verre.

Bien que vertueuse, la notion de « Zéro déchets – Zéro enfouissement » ne doit pas être appliquée au détriment de l’hygiène, de la santé publique et de la préservation de l’environnement. Ces activités doivent faire l’objet d’un encadrement strict et rigoureux afin d’éviter que le territoire agricole du Québec ne devienne une zone alternative d’enfouissement.

Conclusion

À titre d'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique, notre mission principale est d'assurer un service essentiel d'hygiène publique tout en préservant l'environnement. En ce sens, les vingt prochaines années ne seront pas si différentes des vingt dernières. La population du Québec augmente, et même si l'on atteignait l'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) de réduire la quantité de matières éliminées par habitant de 722 kg à 525 kg ou moins d'ici 2023, notre société devra toujours recourir aux lieux d'enfouissement technique pour disposer de façon sécuritaire de ses résidus ultimes.

Nous sommes d'avis que les propositions formulées dans ce mémoire pourront guider et éclairer la Commission dans son analyse. Ces propositions résultent de l'expérience unique d'une entreprise québécoise activement impliquée dans une multitude de filières de traitements éprouvées, efficaces et sécuritaires.

Il faut certainement optimiser la hiérarchie des 3RVE, sans toutefois compromettre d'aucune façon l'objectif fondamental de la gestion des matières résiduelles, soit de garantir et de préserver l'hygiène publique et l'environnement. À ce niveau, le lieu d'enfouissement technique de Dépôt Rive-Nord a fait ses preuves. Il assure une gestion sécuritaire des matières résiduelles, dans le respect de la population environnante, tout en maximisant la production d'énergie propre, recherchée par les citoyens.